

Formulaire de réservation de groupe

Nom de la structure/service concerné
Nom Prénom personne référente réservation
Téléphone Adresse e-mail
Date de la demande
Coordonnées personne responsable du groupe sur place (si différente)
Date de la séance Horaire de la séance
Titre du film
Type de séance Publique Privée ¹
Pour toute demande de séance privée merci de nous contacter par téléphone au 03.61.85.05.00
Nombre de membres x 3€50² Dont place(s) PMR
Accompagnant(s) gratuit(s)³ x 0€
Accompagnant(s) supplémentaire(s) x 3€50 Total de fauteuils à réserver
² Supplément de 1€50 par membre pour les séances 3D ³ Se référer au règlement d'accueil de groupe page 2/2
Moyen de paiement
☐ Espèces ☐ Carte Bancaire ☐ Chèque Vacances ☐ Chèque
Facture
Adresse de facturation
Facture à déposer sur Chorus OUI NON
Si oui, merci de renseigner: N° Engagement
N° Siret

Signature référent⁴

REGLEMENT RELATIF AUX GROUPES

Article 1: Constitution d'un groupe

Article 1.1 Sous-effectif au moment de la séance

Article 2: Tarif de groupe

Article 2.1 Tarif membre du groupe Article 2.2 Tarif accompagnant Article 2.3 Séances spéciales

Article 3: Les accompagnants

Article 3.1 Etablissements spécialisés

Article 3.2 Centre de Loisirs / Etablissement scolaire

Article 3.3 Autres groupes

Article 4: Réservation

Article 4.1 Moyen de réservation

Article 4.2 Délais

Article 4.3 Absence de réservation

Article 5 : Formulaire de réservation Article 6 : Accueil du groupe au cinéma

Article 7 : Mode de paiement Article 7.1 Facturation

Article 7.2 Paiement sur place

Article 8 : Annulation de la réservation

Article 1: Constitution d'un groupe

On considère qu'il s'agit d'un groupe dès lors où son effectif est d'au moins 4 personnes, hors accompagnants. Il se compose de membres ainsi que d'accompagnants. Il se peut qu'un groupe ne soit composé que de membres. L'inverse n'est pas possible ; Un groupe ne peut pas être composé que d'accompagnants.

Chaque groupe est subordonné à un adulte responsable, qui peut être tant membre qu'accompagnant.

en compte.

Article 1.1. Sous-effectif au moment de la séance

<u>Tout changement conséquent</u> de la composition du groupe, après validation, <u>doit être</u> notifié au cinéma au plus tard 2h avant la séance.

Si un groupe, qui a effectué une réservation conforme, se retrouve au moment de la séance en sous-effectif par rapport à la définition donnée à l'article 1, le tarif de groupe sera appliqué, la réservation ayant été validée.

En cas de sous-effectifs ou de non-notification de changements importants récurrents, nous nous réserverons le droit de ne plus appliquer le tarif de groupe pour les établissements et structures concernés.

Article 2: Tarif de groupe

Article 2.1 Tarif membre du groupe

Le tarif est de 3.50€ par personne (hors accompagnants gratuits, voir Article 3 Les accompagnants). Ce tarif est valable dès lors que l'Article 1 Constitution d'un groupe est respecté. Un supplément de 1.50€ sera appliqué pour les séances en 3D, soit un tarif 3D global à 5€.

Article 2.2 Tarif accompagnant

Les accompagnants bénéficient de la gratuité de leur entrée, sous conditions (voir Article 3 Les accompagnants). Les accompagnants supplémentaires devront s'acquitter du prix de leur entrée

Article 2.3 Séances spéciales

Le tarif de groupe ne pourra pas être appliqué lors des séances spéciales, y compris pour les accompagnants.

Article 3: Les accompagnants

On distingue les accompagnants suivants l'établissement ou la typologie de groupe :

Article 3.1 Etablissements spécialisés

dérogation, justifiée par l'établissement concerné).

Chaque accompagnant supplémentaire devra s'acquitter du tarif groupe, soit 3€50.

Article 3.2 Centre de Loisirs / Etablissement scolaire

Pour les enfants de moins 12 ans : 1 accompagnant pour 8 enfants bénéficie de la gratuité.

Pour les enfants de plus de 12 ans : 1 accompagnant pour 12 enfants bénéficie de la gratuité.

Chaque accompagnant supplémentaire devra s'acquitter du tarif groupe, soit 3€50 (hors accompagnant personnalisé type ATSEM).

Article 3.3 Autres groupes

Pour 12 membres, 1 accompagnant bénéficie de la gratuité.

Chaque accompagnant supplémentaire devra s'acquitter du tarif groupe, soit 3€50.

Article 4: Réservation

Une réservation correspond à choisir un film, un horaire et à renseigner l'effectif; Il est donc nécessaire d'établir un formulaire par séance. La réservation validée par le Cinos permet d'obtenir le tarif de groupe.

Article 4.1 Moyen de réservation

Pour réserver, vous pouvez adresser un e-mail à reservation@cinos.fr, téléphoner au 03 61 85 05 00 ou sur notre site internet cinos.fr rubrique réservation de groupe.

Article 4.2 Délais

Cette réservation devra être effectuée au maximum la veille de la séance prévue, avant 17h. Les réservations pour le samedi et dimanche pourront être effectuées jusque vendredi avant 17h.

Article 4.3 Absence de réservation

Si le groupe se présente au cinéma sans avoir effectué de réservation au préalable, Si la constitution de votre groupe n'est pas conforme, votre demande ne sera pas prise toutes les personnes présentes devront s'acquitter du paiement de leur place au tarif

Article 5 : Formulaire de réservation

Pour effectuer une demande de réservation, un formulaire doit être envoyé à reservation@cinos.fr ou déposé directement sur notre site internet cinos.fr rubrique réservation de groupe.

Article 6 : Accueil du groupe au cinéma

Le groupe ayant fait une réservation doit se présenter au moins 15 min avant l'horaire de la séance faisant l'objet de la réservation. Des sièges seront réservés en salle jusqu'à cet horaire-là. En cas de retard, les places en salle ne pourront plus être assurées, sauf notification au plus tard 2h avant la séance, par téléphone au 03.61.85.05.00 (voir article 1.1).

Article 7 : Paiement

Pour toute réservation de groupe, le paiement s'effectue au moment de la séance en billetterie.

Une réservation de groupe équivaut à <u>un seul paiement</u>. Aucun paiement séparé, pour chaque membre, ne sera accepté.

Deux moyens de paiement sont possibles et celui souhaité est à préciser sur le formulaire de réservation.

Article 7.1 Facturation

Le paiement des entrées peut se faire par facturation. Dans ce cas, nous vous demandons de préciser l'adresse de facturation sur le formulaire de réservation. Si vous disposez d'un mandat administratif, merci de nous le fournir.

Pour tout dépôt de la facture sur le portail Chorus Pro, merci de le préciser sur le formulaire de réservation (un numéro d'engagement et de Siret devra être fourni).

Article 7.2 Paiement sur place

Le paiement des entrées peut se faire sur place. Dans ce cas, il vous sera possible de régler le montant en espèces, carte bancaire, chèque vacances ou chèque bancaire.

Article 8: Annulation

Toute annulation de réservation doit être notifiée au plus tôt. Un nombre répété d'annulations sans notification ou tardive (au moment de la séance prévue) pourra 1 accompagnant par personne pourra bénéficier de la gratuité de l'entrée. (Sauf conduire à un refus des prochaines demandes de réservation.